

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE D'ESPEYRAC

12140

Tél : 05 65 69 88 69
mairie-espeyrac@wanadoo.fr

Arrêté n° 260521_12 du 21 mai 2026
Arrêté de circulation et de stationnement lors de la foire du 30 mai 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESPEYRAC

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'organisation de la foire annuelle,

Vu l'intérêt général,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cet évènement,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la totalité de la rue du Congreilh (**Comme indiqué sur le plan en annexe**) à partir du vendredi 29 mai 2026, 8 heures 00 jusqu'au samedi 30 mai 2026 16 heures (sauf pour les services d'urgences).

Article 2 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'agent technique de la municipalité.

Article 3 : La brigade de gendarmerie d'Entraygues sur Truyère, Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la voirie sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Espeyrac, le 21 mai 2026

Le Maire

Sébastien COSTES

